

CENSEUR,

Journal de Lyon,

POLITIQUE, INDUSTRIEL ET LITTÉRAIRE.



OBSERVATIONS MÉTÉOROLOGIQUES du 25,					
PAR RICHARD FRÈRE ET FILS,					
Ingénieurs-opticiens, brevetés, quai St Antoine, 11					
HEURES.	THERM.	HYGROM.	BAROM.	VENTS.	CIEL.
6 heures.	11 d. au-		27 pou.		
du mat.	dessus	70 deg.	2 lign.	Sud.	couvert
	de 0.		Pluie.		
Midi...	11 d. au-	65 deg.	27 pou.	Idem.	Idem.
	dessus		2 lign.		
SOLEIL.			LUNE.		
Lever.	Midiv.	Couch.	Phases.	Age	
6 h.	0 h.	4 h.			
50 min.	11 min.	57 min.	Dernier quart.	26	

Lyon, 25 octobre 1837.

COLLÈGE DU NORD. — CANDIDATS DU JUSTE-MILIEU.

Nous avions annoncé huit candidats ministériels pour le collège du nord; aujourd'hui restent MM. Martin, Reyre, Jars. Quant à M. Jars, force est bien de le détailler, puisqu'il en est repoussé; ses anciens amis ne le regardent plus que comme un indigne, un négat. Comment classer M. Jars? dans l'opposition? Mettons-le donc alors dans le tiers-parti, et laissons-le comme adhérent de MM. Sauzet et Dupin. Les candidats restants ont déjà adressé, par la voie du *Courrier de Lyon*, des lettres ou circulaires électorales aux électeurs du 2^e collège. M. Martin est le seul prétendant qui n'ait pas fait de déclaration officielle; il garde un silence prudent, à la vérité il agit et il change la matière électorale: M. Martin ne se pas à d'autres le soin de recommander sa candidature. Qui peut mieux voir que l'œil du maître? Aussi va-t-il de porte en porte à la recherche des électeurs, et là, le tête-à-tête, il les stimule et leur montre tous les avantages qui pourront résulter pour Lyon de sa nomination. M. Martin se trouve à l'Hôtel-de-Ville; il va à Lyon, comme Bonaparte étouffait à Paris, et pour cela que notre premier magistrat veut aller au plus-Bourbon.

Cependant beaucoup de gens prétendent que M. le maire est horriblement fatigué par les affaires administratives; qu'il n'est pas capable enfin de remplir convenablement le poste auquel il a été appelé. Et il veut ajouter à ces fonctions celles de député! — Nous nous sommes soulevés contre les nominations de députés qui ont des fonctions soit administratives, soit judiciaires, qui les rendent dans leurs localités; et aujourd'hui, sous ce rapport, nous croyons que la candidature de M. Martin n'est pas admissible. Les graves et importantes fonctions de maire de Lyon doivent suffire pour employer tous les loisirs d'un homme bien autrement actif et capable.

Mais il paraît qu'il a soif des honneurs; qui sait où peut-il arrêter ses prétentions! N'a-t-il pas vu et apprécié Gasparin? M. Gasparin n'est-il pas devenu ministre? Les honneurs parlementaires de l'ancien préfet du Rhône ne peuvent-ils être notre maire de somnolence. — Il n'a fait de profession de foi; à quoi bon! n'est-il pas député? n'est-ce pas un de ces hommes créés pour la satisfaction des gouvernants présents et futurs? Electeurs du nord, soyez assurés, si vous le nommez, qu'il ne fera pas d'opposition, qu'il approuvera tous les projets et votera tous. Par sa nature il est fonctionnaire public inviolable et révocable; ne lui parlez pas d'un siège à la royale de Lyon ou à la cour de cassation, vous le feriez de pitié; à quoi bon l'immovibilité?

Elle peut servir à des esprits mal faits, tracassés à un homme comme M. Martin l'immovibilité par la loi n'est pas nécessaire, elle existera de ses promesses fait-il aux électeurs? Sans doute il leur concurrence à M. Fulchiron, le plus infatigable solliciteur. Sans doute il leur parle de l'immovibilité, soit pour eux, soit pour leurs parents, neveux, petits-cousins, de vivre en bonne harmonie avec le pouvoir, et d'avoir pour député un homme bien en cour. Il leur parle peut-être aussi de l'embellissement, de théâtres à transporter d'une autre. Que savons-nous? Oh! si quelque écho inusité rendait compte de ces piquants tête-à-tête, de conversations intimes, de choses curieuses nous saurions! Car ce n'est pas assez de se recommander; il faut aussi discréditer ses rivaux, se faire leur biographe, leur raconter les anecdotes scandaleuses.

Pour combattre l'élection de M. Reyre, nous voudrions

bien avoir tous les documents de M. Martin, et réciproquement. Ces deux messieurs doivent se faire sourde guerre, mais bonne guerre; et c'est encore ici cette zizanie de la préfecture et de la mairie qui se révèle, car M. Reyre est l'homme de la préfecture, son candidat de prédilection. Quels motifs divisent donc M. Rivet et M. Martin? Des motifs d'intérêt public? Dieu les en garde! ce sont simplement des questions de prééminence; ce sont des querelles de vanité, d'amour-propre, et rien de plus.

A côté de ces deux antagonistes apparaît M. Terme. Que vient-il faire dans cette mêlée, lui si timide, lui si circospect? Ses amis, dit-il, l'ont engagé à accepter la candidature: ses amis eussent mieux fait de l'en détourner. Que signifie la lettre qu'il vient d'adresser aux électeurs? à quelle nuance d'opinion s'adresse-t-elle? Que ferait M. Terme député? que se propose-t-il? C'est encore pour nous une énigme. — Certes nous ne voulons pas l'assimiler à MM. Reyre et Martin; mais enfin quand on se fait homme politique il faut avoir le courage de ses opinions, il faut dire qui on est, avec qui on marchera: il le faut surtout quand, comme M. Terme, on n'a pas d'antécédents nettement établis. Ses amis, selon nous, doivent être fort peu satisfaits de sa lettre aux électeurs, car jamais homme d'esprit, et M. Terme passe pour l'être, n'a fait une production aussi pâle.

Mais quel député n'annonce pas journellement qu'il s'acquittera de son mandat avec zèle, avec désintéressement? quel député ne promet pas de rester indépendant? — M. Terme pouvait se contenter de dire: « On m'offre la candidature et j'accepte avec reconnaissance. » Sa lettre aurait été plus laconique encore, et n'aurait pas même donné lieu à une seule interprétation. — Dans les temps où nous vivons, il faut être Dupont (de l'Eure) pour se contenter de dire aux électeurs: « A quoi bon vous dire qui je suis, ce que je ferai? je me nomme Dupont. » — M. Terme a trop de tact pour croire qu'il lui soit donné d'agir ainsi, et que nous devons penser qu'il ne regarde pas sa candidature comme sérieuse; s'il avait réellement le désir d'être député, il donnerait des explications plus nettes et plus franches.

M. JARS. — M. Jars est vivement attaqué par le *Courrier de Lyon*, et M. Jars, pour répondre à ses adversaires, a publié une lettre électorale que nous pourrions comparer à celle de M. Terme pour l'insignifiance; à la vérité elle est moins courte. — Que dit M. Jars? (Voyez le *Courrier* du 24 octobre.) — Qu'il n'a pas renoncé à la députation, personne n'en doutait; qu'il n'a pas sollicité de plus hautes fonctions que celle de député, on pouvait le croire. Car l'homme qui, après des engagements formels de voter contre l'hérédité de la pairie, s'est ensuite porté son champion, ne doit pas trouver étrange qu'on le soupçonne de vouloir changer le siège de député contre l'hermine d'un pair de France.

M. Jars se défend mal contre les attaques dirigées contre lui. — Il aurait dû s'expliquer sur sa position à la chambre. On l'accuse d'avoir voté contre les lois de septembre; il fallait s'en glorifier. On l'accuse d'avoir voté contre la loi de disjonction; il fallait le proclamer hautement, réparer par une courageuse et franche déclaration les erreurs passées, et se montrer aux hommes qui veulent le renverser tel qu'il fut sous la Restauration. Mais il est là tremblant devant eux; il est là dans la position d'accusé devant des juges.

Pauvre M. Jars! avec quelle dureté vos alliés d'autrefois vous traitent! Et vous vous taisez, et vous ne compulsez pas les colonnes du *Courrier de Lyon* pour en tirer les pompeuses apologies qu'ils faisaient autrefois de votre caractère!

Quant à nous du moins, si vous nous fussiez resté fidèle, nous ne nous fussions pas montrés ingrats et oublieux de vos services passés. Mais vous avez quitté le poste que vous aviez choisi en d'autres temps; vous avez brisé les liens qui vous rattachaient au parti patriote. Aujourd'hui à

quelle bannière vous rallierez-vous? On vous interpelle, et vous vous taisez; on vous attaque publiquement, et vous n'avez pas une voix pour vous défendre. — Car, si les liens qui vous attachaient aux amis de la liberté sont brisés, ceux qui existent entre vous et le juste-milieu sont bien relâchés, comme le dit votre rival. — Vous avez affaire à des hommes qui ne ménageront rien pour vous culbuter et empêcher que vous ne soyez réélu.

M. CLÉMENT REYRE. — Si M. Martin se tait, si M. Terme ose à peine annoncer sa candidature et si M. Jars s'effraie, M. Clément Reyre entre fièrement dans l'arène électorale et parle haut. Il énumère avec complaisance ce qu'il appelle ses titres à la confiance des électeurs, et ne craint pas de vanter son propre mérite.

Il daigne nous apprendre lui-même qu'il réunit les qualités les plus propres à faire un député-modèle. Industrie, finances, administration, M. Clément Reyre a tout étudié, tout appris, et si depuis sept ans il a résisté aux sollicitations de ses amis, qui le pressaient d'arriver à la chambre et lui offraient de toutes parts des candidatures dont le succès était assuré, c'est uniquement par un sentiment exagéré de modestie. Aujourd'hui les temps sont changés, dit M. Reyre; l'horizon politique est sans nuages; le pays demande des députés qui s'occupent des intérêts réels et positifs, des développements de la prospérité publique: c'est à ce titre qu'il se présente aux électeurs du nord.

M. Reyre, au reste, ne se porte pas seulement comme le représentant le plus éclairé, le plus intelligent de l'industrie lyonnaise; il a bien soin de rappeler ce qu'il nomme ses droits aux sympathies politiques des doctrinaires de notre cité. En cela, nous le croyons, M. Reyre a été mal inspiré: alors que les haines de parti s'effacent, que les opinions les plus hostiles sentent le besoin de se rapprocher et de s'entendre, le moment n'est pas très-bien choisi, ce nous semble, pour réveiller des souvenirs de lutte et de violence. A quoi bon d'ailleurs parler de fermeté et de services qu'il pourrait rendre, si de nouvelles épreuves se présentaient jamais!

M. Reyre, qui depuis cinq ans dirige le *Courrier de Lyon*, pense-t-il que nous ayons oublié l'emportement de son caractère et la raideur impitoyable de ses doctrines politiques? Il se tromperait étrangement: la ville de Lyon n'a pas perdu la mémoire des gages sanglants que le père de M. Reyre a donnés à la branche aînée des Bourbons, et elle sait que le fils n'est pas moins dévoué que le père.

Il est un autre point de la lettre de M. Clément Reyre qui ne nous a pas semblé avoir toute la netteté désirable, et sur lequel probablement les électeurs lui demanderont des explications. M. Reyre déclare qu'il a la ferme résolution de n'accepter jamais aucun emploi qui LE FORCE DE RENONCER à l'honneur d'être député de Lyon. Qu'est-ce à dire? M. Reyre ignore-t-il que, grâce à notre législation, la chambre compte 200 députés fonctionnaires publics? et n'entend-il, par hasard, refuser que les emplois qui ne pourraient pas se concilier avec ses fonctions législatives? Mais alors qu'il s'explique plus clairement, et nous dise franchement quels sont ces emplois. Après les bruits fâcheux qui ont circulé sur sa candidature, M. Reyre sentira, nous l'espérons, qu'une déclaration aussi équivoque n'est pas très-propre à rassurer sur ses intentions. Dans tous les cas, les électeurs, nous en sommes sûrs, voudront savoir à quoi s'en tenir et ne se laisseront pas prendre à cette grossière escobarderie.

ÉLECTIONS.

PLUS DE FONCTIONNAIRES PUBLICS DÉPUTÉS!

Sous la Constituante, on avait admis en principe en France que par leur nature les fonctions législatives étaient incompatibles avec toutes les autres fonctions publiques; on pensait alors, avec juste raison, qu'on ne pouvait pas sans graves dangers admettre les députés de la

Sans compter les petites faveurs particulières, telles que les bureaux de tabac pour Mme l'épicière, les bourses au collège royal pour l'enfant épicière; et les bureaux de papier timbré pour M^{lle} la belle-sœur restée célibataire. A l'un il prend mesure d'une sous-préfecture, à l'autre d'une recette particulière. Quant à ceux qui se contentent de peu, il leur offre une petite croix d'honneur. Bref, il ne regarde pas à régaler tout le monde; c'est la France qui paie.

Et puis des promesses de libertés, d'économies, de félicités universelles. En veux-tu? en voilà. Cela ne coûte rien.

Reste maintenant à savoir si nos 150,000 souverains à 200 fr., éclairés par l'expérience, sauront apprécier ces promesses à leur juste valeur; s'ils sentiront qu'ils doivent exercer leur puissance au bénéfice des masses; s'ils seront assez désintéressés pour ne pas profiter de ces bénéfices extra-légaux; s'ils auront assez de bon sens pour fermer l'oreille aux sottes flagorneries dont on les assiege; si enfin ils comprendront qu'il y va de leur dignité de ne porter leurs choix que sur des hommes honorés et honorables.

Hélas! hélas! nous ne l'espérons guère. La sagesse à profiter des leçons du passé, la sollicitude pour les intérêts du plus grand nombre, le désintéressement, le dédain des sottes adulations et la délicatesse sur l'article des choix, n'ont pas été, jusqu'à ce jour, le caractère des souverains!

En matière d'élections, bien entendu.

(Charivari.)

AUJOURD'HUI L'ÉLECTEUR

EST VRAIMENT HEUREUX COMME UN ROI.

— Vous comme moi? Il n'y a rien qui me réjouisse comme les changements de puissance et les changements de souveraineté, bien entendu.

Il est amusant de voir les puissants de la veille devenir les faibles de lendemain, et vice versa. Cela console les pauvres, c'est-à-dire les 32,850,000 de Français perpétuellement condamnés à dire rien du tout.

Il est le spectacle dont nous jouissons en ce temps de révolution. Pour le quart d'heure, les 150,000 électeurs sont souverains, et les ex-députés les courtisans, c'est-à-dire que l'ancien est d'un côté et l'aplatissement de l'autre. Inutile de dire que les électeurs souverains jouissent, en outre, d'une multitude de petits bénéfices. On sait qu'il n'y a pas de souverains sans bénéfices.

Les députés qu'on voyait autrefois, pleins d'un orgueil noble, traiter leurs commettants du haut de leur trône parlementaire, — prétendre qu'ils n'avaient aucun compte à rendre, aucun engagement à remplir à leur égard, — souffrir qu'ils tenaient leur puissance d'eux-mêmes, qu'ils ne devaient rien à personne, ces députés, dis-je, sont forcés aujourd'hui de reconnaître leur néant intrinsèque. Ils reviennent et baisent la main qui peut les élever sur le pavois; ils

prodiguent les sourires, les flagorneries, les grâces, les belles promesses. Voilà pourtant les agréments de la souveraineté déléguée à temps et non à perpétuité!

En matière d'élections, bien entendu.

C'est en ce moment surtout que se vérifie l'axiome évangélique: Demandez et vous recevrez. Nos 150,000 souverains à 200 francs n'ont que la peine de tendre la main collectivement et individuellement.

Une commune trouve-t-elle qu'elle n'a pas tous les ponts et tous les chemins nécessaires à sa consommation; a-t-elle une église veuve de cloches; manque-t-elle d'un nombre de bornes-fontaines suffisant pour couler d'heureux jours; ses caves, par suite de mésalliances forcées, ne promettent-elles à la génération future que des poulains dégénérés, eh! mon Dieu! elle n'a qu'à exposer ses petits besoins pour être certaine qu'ils seront immédiatement satisfaits. Il lui suffit d'écrire (sans affranchir) au ministère: « Envoyez-moi par le prochain courrier tel nombre de bornes-fontaines. » Nota. Vous pourrez y joindre un candidat constitutionnel. Ou bien: « Faites-moi le plaisir de me gratifier d'un étalon et d'un centrier pur-sang. » Aussitôt arrivent à la fois bornes et croupions disciplinés, étalon bien pansé et député bien pensant.

Un candidat ministériel en tournée est une véritable corne d'abondance. Il a des chemins de fer dans sa poche, des caisses d'épargne dans la doublure de son gilet, des clochers dans sa malle, et des ponts suspendus dans son portefeuille.

nation à se partager les produits des contributions publiques. On se demande si les motifs qui déterminèrent les législateurs de cette époque à prendre une aussi sage mesure ne sont pas les mêmes aujourd'hui. Les électeurs éclairés comprendront sans doute qu'il leur importe de repousser tout candidat salarié par le pouvoir avec l'argent des contribuables.

Que peut-on espérer d'un député qui aurait à craindre une destitution ou à espérer un avancement ?

Le gouvernement n'a-t-il pas d'ailleurs adopté cette maxime proclamée par un ex-député ministériel : *Les fonctionnaires sont la chair de ma chair, les os de mes os ?*

Les électeurs animés du bien du pays se feront un devoir sacré de ne plus confier les intérêts de la France à cette tourbe d'ambitieux, vrais types de l'égoïsme politique, puisant leurs principaux moyens d'existence dans les produits du budget, considéré par eux comme un patrimoine de famille qu'ils se font un devoir d'accroître et de bien exploiter. Quoique la France soit en état de paix à l'intérieur et à l'extérieur, les charges publiques ne cessent d'augmenter chaque année, et nous payons au-delà d'un milliard destiné à enrichir tous ceux qui se montrent dociles aux volontés du pouvoir qui dispose à son gré de cet immense trésor.

Un fonctionnaire qui devient député n'est plus tenu de remplir les obligations que ses fonctions lui imposent ; il continue cependant à recevoir son traitement comme s'il les remplissait avec la plus grande exactitude ; les services qu'il rend au ministère, comme député, sont peut-être mieux récompensés que ceux qu'il pourrait rendre au public en qualité de fonctionnaire.

C'est une monstruosité qu'un député fonctionnaire puisse accorder au budget des sommes destinées à l'acquittement du salaire qu'il reçoit ; ce sont des capitaux qu'il se crée pour lui-même. Non satisfait de se payer en quelque sorte de ses propres mains, le fonctionnaire assez habile pour se faire nommer député devient inattaquable. En effet, si, comme fonctionnaire, il a donné lieu à des plaintes de la part des citoyens, il prononce sa propre absolution en qualité de député. Si des pétitions importunes l'accusent d'avoir abusé de ses pouvoirs, il les étouffe ou il les écarte par l'ordre du jour, d'où il résulte que les fonctions législatives sont pour tout fonctionnaire public une cause de richesse, d'honneurs et de sécurité.

Les députés recevant un salaire des ministres en faveur desquels ils votent constamment, prétendent qu'ils sont payés non pour leurs boules blanches, mais pour les autres fonctions qui leur sont conférées : cette incroyable prétention ne saurait plus tromper les électeurs. Si pendant six mois de l'année ils ne remplissent pas d'autres fonctions que celles de député, et si durant cet intervalle ils continuent néanmoins d'être salariés, ne peut-on pas croire qu'ils ne le font qu'à cause de la nature de leurs votes ? Cela paraît si vrai que toutes les fois qu'un député qui touche un traitement et qui est révocable s'avise de faire acte d'indépendance, les ministres lui retirent son traitement et si c'est un magistrat inamovible, tout avancement lui est impitoyablement refusé.

Certains optimistes politiques prétendent que l'introduction des fonctionnaires publics dans la chambre élective a pour résultat d'y porter les lumières et l'expérience. Ce que les ministres demandent aux députés, ce n'est ni de l'expérience ni des lumières, c'est une docilité absolue ; ce qu'ils veulent, ce sont des députés qui les approuvent et les soutiennent, et non des hommes qui discutent leurs projets. Quand ils ont à distribuer des emplois bien rétribués, ce n'est pas aux plus capables qu'ils les donnent, mais à ceux qui les servent le mieux au scrutin. L'admission d'un fonctionnaire public au rang de député n'a donc pas pour résultat de faire entrer dans la chambre les magistrats ou les administrateurs les plus éclairés et les plus dignes, mais bien les plus dévoués.

A tout prix il faut aux ministres une majorité, comment se la forment-ils ? Au moyen de leurs salariés, ils en avaient près de deux cents dans la dernière chambre, dont, à quelques heureuses exceptions, ils disposaient selon leurs caprices.

Tous les bons esprits, tous les économistes et les publicistes admettent la distinction des pouvoirs comme la base fondamentale de tout bon gouvernement et comme une condition essentielle de la liberté ; mais tant que la majorité de la chambre sera formée par des agents soldés, il est évident alors que les pouvoirs seront confondus, puisque les lois seront faites par les hommes qui les appliqueront ou les exécuteront.

Ne savons-nous pas tous que le pouvoir, qui dispose d'un milliard et de tous les emplois lucratifs, ne choisit que parmi les hommes les mieux disposés à être les exécuteurs de ses projets ?

Les ministres, au moyen de la distribution des places et des autres faveurs à leur disposition, se forment dans la plupart des arrondissements des majorités dans le petit nombre de personnes admises à prendre part aux élections. Ces petites majorités nomment ensuite pour délégués les candidats les plus agréables aux gouvernants. La majorité des députés représente donc le plus grand nombre des majorités électorales, lesquelles ont consenti à représenter les ministres, lesquels sont les représentants naturels du pouvoir exécutif. Tel est le procédé à l'aide duquel on tripote la représentation nationale qui n'est plus qu'une représentation purement monarchique.

Une nation sera toujours dupe tant qu'elle placera la puissance législative entre les mains des agents du fisc, des officiers de l'armée, des officiers de l'ordre judiciaire, des exécuteurs des volontés ministérielles, ou même des serviteurs attachés à la maison ou à la personne du souverain ; elle renonce par cela même à toutes les garanties, et se livre sans défense au pouvoir absolu caché sous le mensonge constitutionnel.

Ainsi, les électeurs indépendants comprendront que tout

candidat fonctionnaire ou qui veut l'être doit se contenter de vivre aux dépens des contribuables et renoncer à l'honneur de les représenter, honneur qui désormais, il faut l'espérer, deviendra le partage exclusif des hommes généreux et indépendants, animés du seul désir d'être utiles au pays.

BLANC-ST-BONNET.

On lit dans le *Réparateur* :

Un grand nombre d'électeurs royalistes de l'arrondissement du nord de Lyon (3^e et 4^e cantons) ont procédé, dans une réunion préparatoire, à la nomination d'un comité central auquel ils ont confié le soin de proposer à une assemblée subséquente une liste de candidats parmi lesquels la majorité choisira celui sur lequel se porteront définitivement tous les suffrages. La composition du comité est pour les électeurs la garantie la plus sûre qu'il ne sera présenté à leur choix que des noms honorables, et que, parmi les titres qui seront pris en considération, l'indépendance parfaite de position, la noblesse de caractère et la connaissance approfondie de la spécialité d'intérêts que l'élu doit essentiellement représenter, seront les conditions qui tiendront le premier rang. (Communiqué.)

La condition des soies a placé samedi soir son n^o 680 du mois courant. Les affaires ont un peu repris et il y a eu une augmentation générale sur les prix d'environ 50 centimes. Les achats ont été assez nombreux : d'abord pour les besoins de la consommation, puis par suite des commandes venues de Paris, et de quelques ordres pour l'Allemagne et l'Amérique méridionale.

Martin, l'ancien acteur de l'Opéra-Comique, et très-malade. Il a accepté l'offre amicale de M. Ellevion dont il partage la maison de campagne à Roncière, aux environs de Lyon. M^{me} Martin est près de son mari et lui prodigue des soins aussi tendres qu'éclairés ; mais le mal empire : la fièvre, que l'on redoutait, s'est manifestée, et on a de graves inquiétudes. M^{me} Pacini, mère de M^{me} Martin, vient de quitter Paris pour aller prendre sa part des chagrins de son intéressante fille.

Un vol considérable à l'aide d'effraction et fausses clés s'est commis à sept heures du soir, lundi 16 courant, dans le domicile de M. Gorgere, fils de l'ancien maire de Villeurbanne. Des voleurs se sont introduits dans ses appartements, ont fracturé tous les meubles et se sont emparés de seize couverts en argent, sept cuillers à café, cuillers à ragoût, une cafetière en argent, une montre en or, boucles d'oreilles, bagues, chandeliers, 650 fr. en argent et plusieurs autres objets précieux.

La justice informe sur cette affaire.

(Journal du Commerce.)

On assure que le garde-champêtre d'Ecully a été assassiné dimanche à l'aide d'une arme tranchante. (Idem.)

Les débris de la légion étrangère sont partis de Pampelune le 13 du courant ; ils sont arrivés à Jaca le 16. Cette poignée de braves échappés à tant de combats, de souffrances et de privations rentrent en France sans avoir pu obtenir aucune satisfaction des deux gouvernements espagnol et français.

Ils ont traversé Lumbier, Huerta, Sanguesa, Santa-Cecilia et tous les défilés qui hérissent cette route, sans rencontrer d'ennemis ; quelques officiers et soldats seulement sont restés à Pampelune.

L'état-major et la compagnie sacrée sont logés à Jaca ; le bataillon est cantonné dans les environs de la place, le gouverneur n'ayant pas reçu d'ordres à cet égard. Cependant des vivres sont assurés à la légion pendant le temps qu'elle pourra passer à Jaca.

Six mille cinq cents hommes réduits à six cents dont deux cents éclopés, des généraux tombés sur le champ de bataille, d'immenses services rendus, deux années de dévouement et de souffrances, la Navarre conservée par la légion, une résignation à l'épreuve de l'oubli et de la misère, ne paraissent pas avoir provoqué la plus mince reconnaissance de la part de ce gouvernement que la légion a contribué à maintenir.

Il faut que les militaires français assez malheureux pour songer au service d'Espagne sachent bien ce qu'ils peuvent attendre en échange de leur sang ; les faveurs, les grades et le soldé exactement payés sont pour les soldats insurgés de Pampelune, de Vittoria, d'Hernani, dont le gouvernement a peur et qu'il n'ose pas punir. (Sentinelle des Pyrénées.)

Faits Divers.

Les journaux anglais s'élèvent avec violence contre la cession d'une partie des îles Baléares à la France par le gouvernement espagnol. Ils voient le gage de la durée de notre occupation en Afrique et de notre influence dans la Méditerranée.

M. de Cormenin va faire paraître une édition populaire des études sur les orateurs parlementaires par Timon. Cette brillante revue des principaux membres de l'ancienne chambre ne pouvait paraître avec plus d'opportunité.

Lord Grenville va bientôt retourner en Angleterre pour y rester environ deux mois. Pendant son absence, M. Aston sera le chargé d'affaires du gouvernement anglais.

L'état de M. Hugel ne s'étant pas amélioré, c'est maintenant M. le baron de Thom qui gère l'ambassade d'Autriche, en attendant le retour du comte d'Appony.

On annonce que don Miguel, pour continuer à jouer au roi, vient de rendre à Rome un décret par lequel il annule l'emprunt contracté pour son compte par M. Julien Ouvrard. Ce décret est contresigné par l'archevêque d'Evora.

Une fête brillante a eu lieu le 19 de ce mois à la préfecture de la Meuse. Elle était donnée par M. le préfet à l'occasion du mariage de M^{lle} Louise Oudinot, l'une des filles de M. et M^{me} la duchesse de Reggio, qui avait été célébré à Jeand'heurs, le 4. Cette solennité a présenté un caractère particulier. Le père du marié, M. le vicomte de Vesins lui-même, officiait à la chapelle de Jeand'heurs. Entré dans les ordres depuis la mort d'une femme vénérée, il

exerçait ainsi son ministère sacré en donnant comme prêtre la bénédiction nuptiale à ses enfants.

M^{lle} Tagliani, dont le talent a mis en émoi toute la ville de Saint-Petersbourg, va partir pour Moscou, où elle aura l'honneur de danser en présence de S. M. l'impératrice. M^{lle} Tagliani pourrait bien rester en Russie au-delà de ses prévisions. (Gazette d'Augsbourg.)

Par ordonnance du 3 octobre, M. de Carbonnel, receveur-général des Hautes-Pyrénées, a été nommé à la place vacante, en remplacement de M. De-

M. Lafosse, receveur particulier des finances à (Seine-et-Marne), est nommé receveur-général du département des Hautes-Pyrénées.

M. le ministre des finances a rendu le 9 de ce mois une décision de laquelle il résulte que les quittances délivrées par les percepteurs pour les droits de permis de port d'armes ne doivent pas être timbrées.

Hier, on regardait sur la place de la Concorde une des vingt colonnes corinthiennes-rostrales-lampadaires qui venait d'être dressée. Cette colonne, posée sur un socle en pierre qui va recevoir des incrustations en marbre de couleur, est en fonte. Elle est cannelée dans la partie supérieure, et traversée au milieu par une coque de navire. Les candélabres qui doivent éclairer la place sont aussi très-ornés. Avant la fin de l'année, les principaux travaux de cette place seront achevés.

Le comité électoral de l'arrondissement d'Arras a décidé, dans sa séance d'hier 19 octobre, qu'à partir de ce jour jusqu'au 4 novembre, toutes les publications du *Progrès* relatives aux élections prochaines seraient envoyées, à ses frais, à chacun des électeurs qui composent le collège extra-muros de l'arrondissement.

Cette résolution a été prise pour répondre à l'annonce faite, il y a quelques jours, par la feuille ministérielle d'Arras, qu'elle serait expédiée gratuitement, pendant toute la crise électorale, à un grand nombre d'électeurs du département. Nous souhaitons bien sincèrement que les contribuables électeurs puissent se féliciter d'être gratifiés de la presse ministérielle d'une manière véritablement gratuite. (Le Progrès.)

Aix. — Les listes des électeurs appelés à voter le 4 novembre dans le département de l'Ain viennent d'être closes le 15 de ce mois.

Le 1^{er} arrondissement électoral (Pont-de-Vaux) compte 277 électeurs ;

Le 2^e arrondissement électoral (Bourg), 279 ;

Le 3^e arrondissement électoral (Trévoux), 306 ;

Le 4^e arrondissement électoral (Belley), 179 ;

Le 5^e arrondissement électoral (Nantua et Gex), 162 ;

Depuis les listes primitives affichées le 15 août, le 1^{er} collège a reçu l'inscription de 22 électeurs nouveaux ; le 2^e, celle de 12 électeurs ; le 3^e de 7, le 4^e de 12, et le 5^e de 9.

Le nombre total des électeurs s'élève à 1,203, celui des jurés non électeurs à 203, ce qui fait en totalité 1,406 jurés. (Courrier de l'Ain.)

M. Hippolyte Bonnelier vient d'être chargé, par M. le ministre de l'intérieur, de faire une statistique générale de l'état des départements du sud-est, et principalement du département de la Drôme. Il est attendu dans peu de jours à Valence.

On lit dans le *Journal des Pyrénées-Orientales* :

« La balancelle la Roussillonnaise, capitaine Raymond-Ollivier, a sombré à la sortie du port de Collioure, le 11 du courant, à 4 heures du matin. Sa destination était Marseille. Il y avait à bord deux femmes qui allaient à Bone ou à Alger. L'équipage a été sauvé ainsi que les deux passagères. Celles-ci ont été retirées de la mer par deux Espagnols qui sont parvenus à les placer dans une nacelle à l'aide de laquelle ils portaient secours aux naufragés. On travaillait au sauvetage du bâtiment. Les troupes de la garnison étaient employées depuis le matin à retirer les effets qui étaient dans la cale. »

— Nous lisons dans un journal de Paris :

« On nous signale un genre de combinaison destiné à altérer la sincérité des opérations électorales, et qui mérite d'être connu. Certains candidats ministériels travaillent ouvertement à l'élimination de leurs adversaires, et ils ont à cet égard un moyen aisé, pour peu que, comme conseillers de préfecture, ils fassent partie du corps administratif appelé à statuer sur les réclamations.

» Toutes chicanes sont bonnes contre les électeurs qui appuient les candidats indépendants, et l'honorable conseiller de préfecture publiquement désigné lui-même comme aspirant à la députation, s'associe sans le moindre scrupule aux délibérations qui écartent à son profit les électeurs douteux ou mauvais ; sans doute, par compensation, il est tout bienveillant et facile pour l'admission des votants dévoués à ses intérêts. De cette manière, il devient dans son endroit une façon de grand électeur, faisant mouvoir et déplaçant, autant qu'il dépend de lui, la majorité du collège.

» Plusieurs lettres nous attestent que cet abus d'autorité vient notamment d'avoir lieu dans le département du Puy-de-Dôme. Le candidat doctrinaire pour l'arrondissement d'Ambert, M. Molin, a bravement signé, comme conseiller de préfecture, des arrêtés de radiation rendus sur l'instance, poursuite de ses partisans, arrêtés qui ont diminué d'autant le nombre des voix que réunira le candidat de l'opposition constitutionnelle. Il semble que les règles les plus élémentaires de la bienséance et de la dignité personnelle imposaient à M. Molin le devoir de s'abstenir et de ne point se constituer juge dans sa propre cause ; mais, au surplus, cet effort impuissant n'empêchera point M. Bravard d'être envoyé à la chambre par l'arrondissement d'Ambert. Les titres de M. Bravard, professeur de droit à la Faculté de Paris, sont notoires, et les électeurs d'Ambert savent les apprécier. »

(1) J'ai connu au service ce matelot qui avait assisté au combat du *midable*, et auquel je dois quelques-uns de ces détails ; quelques autres empruntés à la *France maritime*. (Note de l'auteur.)

DOUBLE SUICIDE. — HONORAIRES DE MÉDECIN.
Ernest P..., clerc de notaire, et M^{me} B... entretenaient quelque temps des relations intimes ; mais contrariés ,

le temps des relations intimes ; mais contraires ,

Comme il achevait, les trois fanaux étaient hissés à la corne d'artimon, sur l'ordre du commandant. Alors seulement on remarqua que tous les bâtiments anglais portaient aussi trois fanaux à la corne en signe de reconnaissance; cette ruse de guerre eut un plein succès, et une heure après le *Formidable* avait perdu de vue ses cinq ennemis. — En voilà une fameuse! s'écria le jeune matelot Deluze, et les buveurs de grog ont joliment gobé la pilule! — Et d'une! ajouta le grave et flegmatique maître; mais gare la seconde, elle ne s'y passera pas si tranquillement, je vous le promets!...

II.

Vers quatre heures du matin, le capitaine Troude, qui s'estimait à la hauteur de Foy, fit gouverner pour rallier la terre. Au jour, il reconnut qu'il se trouvait en vue de l'île de Léon et hors de vue de l'escadre dont il faisait partie. Mais en revanche il aperçut quatre vaisseaux anglais qui manœuvraient sur-le-champ pour l'attaquer. Le capitaine Troude, loin d'être intimidé par cette énorme disproportion de forces, se sentit exalté par l'idée du glorieux baptême qu'il pouvait donner à ses épaulettes de capitaine de vaisseau. Il prit rapidement ses dispositions pour opposer une défense opiniâtre à l'attaque; ses hommes étant en petit nombre, il en fit descendre une partie dans les batteries, la manœuvre des gaillards n'étant qu'une chose secondaire dans l'état de délabrement où se trouvait le grément; puis, calme, silencieux, le *Formidable* continua sa route, attendant le premier feu de ses quatre adversaires.

— Quand j'y vous l'aurais! répétait maître Fourrié aux hommes des gaillards, j'y vous jure qu'il va chauffer dur avant qu'il soit tant seulement une demi-heure!... J'étais bien sûr que le commandant n'demandait pas mieux que d'écarter quelques noix... — Tant mieux! reprit un des matelots d'un air insouciant; seulement je crois bien que si nous ne dépassons pas le lit du vent pour faire route de ce côté-là ou de celui-ci, ajouta-t-il en désignant successivement la mer et le ciel, nous courons grand risque d'aller manger du biscuit des pontons... — Laissons donc, oiseau de malheur! s'écria Deluze; moi, j'ai idée au contraire que nous allons les frotter si bien qu'ils n'oseront plus revenir!

Le matelot éclata de rire...

— Es-tu fou, Deluze? Voilà quatre farceurs bien grésés, bien équipés, qui nous tombent sur le casaque, lorsque nous n'avons, nous pauvres diables, ni voiles ni grément, et que la moitié de l'équipage a passé par-dessus bord, et tu veux que nous n'y passions pas à notre tour!... Tiens, vois-tu, je m'efforce de mourir comme d'un boujourn vide, surtout d'puis qu'il y a mes deux pauvres frères commencer hier la danse; mais j'te dis que nous coulerons, que nous sauterons ou que nous irons tâter de la cambuse des pontons. — Et moi je te dis que si nous n'avons ni mâts ni voiles, nous avons des boulets et des gargousses, et c'est tout ce qui faut. — Silence!... interrompit le maître, y'a-là un des anglais qui vient au vent par la hanche de babord... Je le reconnais... c'est le *Vénérable*, un très-vénérable, qui a-z-été notre voisin hier pendant près de cinq heures, et qui a dû faire de s..... grimaces pendant tout le temps de la conversation.

Le maître achevait à peine ces mots qu'une volée partit du vaisseau anglais, et vint foudroyer le *Formidable*. Cette première volée fut celle qui fit le plus de mal; une grande partie des hommes qui se trouvaient sur les gaillards furent enlevés. Ma foi, dit Deluze en se baissant et posant la main sur le cœur d'un des matelots renversés, ce pauvre Bardou avait prévu ce qui devait lui arriver... il est mort... — C'est très-fâcheux!... dit flegmatiquement maître Fourrié; mais attention, garçons!... V'là le capitaine qui prend son gueulard (1).

En effet, au commandement de l'impétueux capitaine, le *Formidable* laissa arriver sur le *Vénérable* le mieux que put lui

permettre l'état de sa voilure, et dès qu'ils se trouvèrent vergue à vergue, il lui envoya en plein bois une double bordée qui fit un ravage affreux à bord de l'anglais. Alors commença un combat effroyable, acharné, comme la fureur de la destruction en a produit quelquefois chez les hommes. La *Tamise*, autre vaisseau anglais, venait de se porter en poupe du *Formidable* et le balayait de ses enfilades; le capitaine Troude fit aussitôt trainer sur l'arrière de nouveaux canons de retraite, et répondit au feu de la *Tamise* sans cesser celui qu'il dirigeait sur le *Vénérable*.

« Allons, enfants! criait-il en se portant sur tous les points, des boulets! des boulets!... Quand nous n'en aurons plus, nous leur enverrons les écouvillons et les pincettes!... »

Et les canonniers, électrisés par l'enthousiasme et l'ardeur de leur commandant, se ruèrent furieux sur leurs pièces et y mettaient jusqu'à trois boulets à la fois.

Les deux autres vaisseaux anglais venaient d'arriver à leur tour sur le champ de bataille, et le *Formidable* se trouvait enveloppé par les feux croisés de quatre ennemis. Mais la fureur de sa défense n'en acquiesçait que plus d'énergie, et le service de ses batteries ne se ralentissait pas un seul instant. Les servants des pièces, jetés morts sur leurs canons par la mitraille ennemie, étaient à l'instant même remplacés par d'autres braves qui se disputaient le danger.

Déjà le *Vénérable* portait les marques de cette terrible défense; son grand mât de hune et son mât de perroquet de fougue venaient de tomber avec fracas, et jugeant prudent de se retirer, il laissait arriver pour s'éloigner du champ de bataille. Mais Troude, acharné à sa proie, le suivit dans sa retraite, et l'ayant heureusement pris en poupe, le balaya de ses enfilades de l'arrière à l'avant; son autre batterie foudroyait le *César*, que sa position empêchait de riposter, parce que le *Vénérable* se trouvait entre lui et le bâtiment français. Pour le français, au contraire, dans cette position habilement prise, tout boulet portait à l'ennemi. Le mât de misaine du *Vénérable*, abattu par nos boulets, venait aussi de tomber au milieu des cris de triomphe de nos marins dont l'ardeur s'accroît par cette première victoire. Dès ce moment le *Vénérable*, complètement désarmé, commença à dériver vers la côte. Troude fit alors diriger son feu sur la *Tamise* et le *César*; la *Tamise*, criblée de boulets, fut bientôt obligée de gagner le large et de renoncer au combat; le *César* le soutint encore pendant une demi-heure, mais l'ardeur des marins français était telle, et le feu qu'ils dirigeaient sur leur ennemi était si vif, si terrible et si bien pourri, qu'il se vit à son tour réduit à un état de délabrement qui le força de s'éloigner de toute la vitesse de son sillage. Un quatrième vaisseau restait encore, et le *Formidable* manœuvrait déjà pour l'attaquer; mais l'anglais ne l'attendait pas, et redoutant d'attirer sur lui seul les foudroyantes volées auxquelles n'avaient pu résister les trois autres bâtiments de sa division, il ne soutint le combat que le temps nécessaire pour passer au vent et fuir.

Cette quadruple victoire, sans exemple dans les fastes d'aucune nation maritime, avait porté au comble l'enthousiasme de ce qui restait encore des débris de l'équipage du *Formidable*. Leurs cris de victoire et leurs hurrahs accompagnaient chaque volée qui saluait la fuite des Anglais. Cependant le capitaine Troude, avant de donner quelque repos au vaillant équipage que cette action venait de couvrir de gloire, voulut disposer tout pour soutenir une nouvelle action s'il en était besoin; car l'escadre anglaise était en vue et pouvait essayer une autre tentative sur le vaisseau français. Tout ce qui restait de boulets fut donc monté dans les batteries, et les canonniers ne quittèrent pas leurs pièces. Mais l'amiral Saumarez ne voulut pas tenter de combattre une seconde fois un pareil adversaire; il fit seulement tous ses efforts pour relever le *Vénérable* que les courants avaient drossé sur la côte; n'ayant pu y réussir, il donna le signal d'abandonner ce bâtiment et de faire route pour le détroit. Pendant toute la durée de l'affaire, les remparts de Cadix et la

plage avaient été couverts d'une foule immense qui venait être témoin de ce merveilleux combat qui lui semblait encore un lué par des cris frénétiques d'enthousiasme. — Ah! mon Dieu!... en écharpe; le feu du ciel m'élague, si on peut seulement entendre mon sifflet de la troisième enfilade! — Que voulez-vous, maître Fourrié! répondait Deluze, blessé aussi, mais dont la figure respirait encore une noble ardeur, et dont le cœur battait violemment en écoutant ces acclamations de la foule; nous en avons fait assez pour cela!... Quand j'aurais à ce pauvre Bardou, qui n'a pu voir la fin comme nous, que nous frotterions ces quatre anglais!... — Comme j'ai-z-é aussi celui de le dire, répliqua maître Fourrié, toujours avec son air grave et sentencieux. Ce n'était pas le premier du farceur et ce ne sera pas le dernier; si l'as envie de manier des grappes de raisin ou de brûler de la poudre, t'as qu'à pas le quitter. C'est-z-un magot-là où les plaisirs quelconques de cette espèce-là ne manquent jamais.

AUGUSTE BOUET.

AVIS.

MM. les Souscripteurs dont l'abonnement expire le 31 octobre, sont priés de le renouveler. S'ils ne veulent éprouver du retard dans l'envoi du journal.

COURS DES VALEURS INDUSTRIELLES DU 24 OCTOBRE.

NOMBRE des ACTIONS.	VALEUR NOMINALE.	INTÉRÊTS ou dividend. payables.	DÉSIGNATION DES IMMEUBLES.	
2,000	1,000	Juin et Déc.	Banque de Lyon,	1,450
4,500	1,000	par trimestre.	Ponts sur le Rhône,	1,030
450	2,000		Ponts de la Feuillée,	2,290
500	2,000		Pont Seguin,	1,730
220	2,000		Pont de l'île-Barbe,	1,400
2,560	1,000		Pont et Gare de Vaise,	
1,500	1,000	Juin et Déc.	Eclairage au gaz, C ^e Perrac.,	1,560
4,000	1,000		Eclairage au gaz, St-Etienne,	1,035
320	5,000	Décembre.	Bateaux à vapeur sur Rhône,	
			Lyon à Arles,	4,300
180	2,000		Paquebots à vap ^r sur Saône,	
			Lyon à Chalon,	950
134	5,000	Idem.	Gond. à vap ^r sur Saône, marc.,	2,270
400	10,000		Fonderies (Loire et Isère),	20,000
2,200			Ch. de fer, Lyon à St-Etien.,	
240	5,000		Moulins à vap ^r de Perrache,	5,000
8,000	25	Par an.	Bateau à vap ^r l'Abille,	
"			Ch. de fer (St-Et. à Andréz.),	

BOURSE DE PARIS DU 23 OCTOBRE.

Cinq pour cent.	109 50	109 50	109 40	109 50
— fin courant.	109 60	109 60	109 50	109 60
Quatre pour cent.	100 15			
Trois pour cent.	80 80	80 83	80 75	80 85
— fin courant.	80 85	80 90	80 80	80 85
Rentes de Naples.	99 20	99 20	99 20	99 20
— fin courant.	99 50	99 50	99 50	99 50
Actions de la Banque.	2462 50			
Caisse hypothécaire.	805			
Quatre Canaux.	1192 50			
Emprunt d'Haiti.	"			

AMÉDÉE ROUSSILLAC.

LYON. — IMPRIMERIE DE BOURSY FILS, RUE POULAILLERIE, 19.

Feuille d'Annonces.

Librairie.

En vente chez SAUVIGNET, libraire, rue Mercière, n° 55, à Lyon.

NOUVELLE MÉTHODE AMUSANTE ET RÉCREATIVE pour apprendre, sans maître et en peu de leçons, l'Orthographe et la Prononciation. — Prix : 3 fr. avec un tableau synoptique, et 2 fr. 50 c. sans tableau. (3412)

ANNONCES DIVERSES.

(3414) A VENDRE, pour entrer en jouissance de suite. — Fonds d'un hôtel très-achalandé, situé dans le plus joli quartier de la ville de Valence (Drôme).

On cédera, si on le désire, l'hôtel tout garni, batterie de cuisine, argenterie, linge, et généralement tout ce qui est nécessaire à cet établissement.

On donnera facilité pour les paiements.

S'adresser à M. Pérouse fils, agent d'affaires à Valence. (Affranchir.)

(2901) LIVRES ET GRAVURES AU RABAIS, Rue Clermont, n° 5.

— Tous les jours, excepté le dimanche, il y aura vente de livres et gravures plus ou moins endommagés par le fait d'un incendie. Il n'y aura point d'enchères. Les avaries ayant été estimées par arbitres, la vente se fera à prix fixe.

PAR BREVET D'INVENTION.

APPAREIL A DISTILLATION CONTINUE,

à l'usage des propriétaires, des distillateurs et des liquoristes.

Economie de combustible, de main d'œuvre, produits sans aucun goût étranger, refroidissement sans le secours de l'eau. On peut obtenir, à volonté, par la vapeur, toutes les liqueurs et eaux aromatisées, et, par conséquent, d'un goût exquis, avec moins d'arôme. Tels sont les avantages que présente cet appareil.

S'adresser à M. Médail, rue de la Reine, n° 54, et, en son absence, à M. Luppi, place Louis-le-Grand, n° 20, à Lyon. (3278)

A VIS.

DÉPÔT général des remèdes APPROUVÉS, BREVETÉS et AUTORISÉS, annoncés dans les journaux ainsi que des EAUX MINÉRALES ARTIFICIELLES et NATURELLES.

Chez VERNET, pharmacien, place des Terreaux, n° 13, près la rue de la Cage. (2104)

(3404) A VENDRE. — Fonds de café dans un des meilleurs faubourgs de Lyon.

S'adresser chez M. Sornin, fabricant de billards, place des Célestins, n° 8.

Maladies Secrètes et de la Peau.

SIROP VÉGÉTAL DE SALSEPAREILLE.

Préparé par COURTOIS, pharmacien à Lyon, ancien interne des hôpitaux civils et militaires, place des Pénitents-de-la-Croix, à Saint-Clair, près de la Loterie.

Cesirap est approuvé des académies de médecine, comme le plus puissant dépuratif de la masse du sang, favorisant promptement la sortie des virus dartreux et vénériens, indispensable après l'usage du mercure dont le détruit totalement les traces; spécifiquement le plus actif, le plus certain et le plus prompt contre les apôtèmes et toutes les maladies qui ont leur siège dans le sang, telles que scrofules, scorbut, gales, boutons, et toutes les maladies de la peau, engorgement des glandes et des articulations, rhumatisme, goutte, les fleurs blanches des femmes, et contre les écoulements récents ou invétérés, et il est prouvé par l'expérience que deux bouteilles procureront une guérison radicale. Prix : 8 f. et 4 f. la bouteille.

Le public est prié de ne point confondre ce précieux médicament avec tous les autres remèdes de ce genre annoncés en termes pompeux, et dont le vil prix pourrait séduire bien des gens dont tant de charlatans exploitent si effrontément la crédulité. Les nombreuses guérisons obtenues par l'usage de ce sirop en font le plus bel éloge.

On fait des envois. (Affranchir et joindre un mandat sur la poste.)

A Dijon, chez Borsary, chirurgien-dentiste, rue Vauban, n° 15.

A Marseille, chez Thumain, pharmacien, Grande Rue de Rome.

A Grenoble, chez Dechenaux père, quincaillier, Grande-Rue.

A Genève, chez M. Burkel, droguiste.

A Vienne, chez Mouret fils, épicière, rue Marchande.

A Nîmes, Roque-Verdier, pharmacien.

A Mâcon, M. Charpentier, marchand de papier et d'estampes.

A Rive-de-Gier, chez M. Jacques Chollet, épicière, rue Pailly.

A Givors, chez M. Thivry, épicière, Grande-Rue.

A Saint-Etienne, chez M. Pignol, droguiste-herboriste, rue de Lyon.

A Avignon, chez Guibert, pharmacien, place St-Didier.

A Villefranche (Rhône), Roset, confiseur.

A Chalon-sur-Saône, chez Courant, quincaillier-coiffeur, au coin de la rue au Change.

Valence, Ronzier, place des Clercs.

Lions-le-Sauvignier, Vincent, épicière et marchand de parapluies, place de la Liberté.

Paris, Maréchal, épicière, rue du Pont-aux-Choux, n° 14 ou 17.

Le Puy, Bernardin, droguiste, rue Panesac, n° 164.

Ainsi que dans les principales villes de France.

UNE MÉDAILLE D'ARGENT A ÉTÉ DÉCERNÉE A L'AUTEUR.

Guérison des Cors.

De nombreux certificats, des expériences récentes et décisives, prouvent que la *Pâte tyllacéenne* de M. Mallard, pharmacien à Paris, est toujours la seule qui guérisse d'une manière constante les cors, durillons et oignons. — 2 f. la boîte. — Dépôts à Lyon, à la pharmacie des dépôts, place des Célestins, chez M. Deschamps et chez M. Vernet, pharmaciens. (3261)

GUÉRISON

DES

Maladies Secrètes.

NOUVELLES OU ANCIENNES,

Dartres, gales, rougeurs à la peau, ulcères, écoulements, fleurs ou pertes blanches les plus rebelles, et de toute acrité ou vice du sang, et des humeurs.

Par le Sirop Dépuratif Végétal de Séné.

Extrait du précieux Recueil des Recettes médico-officinales.

PUBLIÉ PAR ORDRE EXPRES DU GOUVERNEMENT.

Le traitement est prompt et aisé à suivre en secret ou en voyage; il n'apporte aucun dérangement dans les occupations journalières, et n'exige pas un régime trop austère.

S'adresser chez PERENIX, pharmacien-chimiste, rue Palais-Grillet, n° 23, à Lyon. (2886)

MALADIES SECRÈTES.

Récentes, anciennes et réputées incurables,

Guéries sans rechute d'un à cinq jours, par une méthode unique aussi sûre que facile, par le docteur Thivaud, à Montpellier. Prix : 10 fr. le flacon avec l'instruction. Le flacon suffit pour la guérison parfaite de l'écoulement le plus ancien et le plus rebelle. — Dépôt chez M. Bertrac, pharmacien, place Bellecour, à Lyon. (1607)